



Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de
Casablanca et des Régions du Centre, du Tensift et du Sud



Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

**Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables
Casablanca - Sud**

27, Boulevard Zerktouni - Casablanca

ET

L'Association des Femmes Chefs d'Entreprises au Maroc

Technopark, route de Nouacer

La présente convention de partenariat est établie entre :

Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Casablanca et Sud, représenté par son Président Monsieur Issam Maguiri

D'une part

Ci-après dénommé : « CRCOEC »

Et l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises au Maroc d'une part, représentée par sa Présidente Madame Laila Miyara

D'autre part

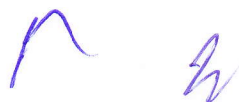
Ci-après dénommée : « AFEM »

Préambule

L'Afem, association qui regroupe les entreprises dirigées par des femmes a pour but d'offrir à ses adhérentes l'opportunité d'intégrer un réseau de femmes chefs d'entreprises, de renforcer leur compétitivité et capacités managériales et de promouvoir la création et pérennisation d'entreprises féminine performantes.

Le CRCOEC de l'ordre des Experts comptables de Casablanca et sud, regroupe les experts comptables personnes physiques et morales de la région de Casablanca et sud, offrant leur qualification au service des Pme , TPE, et entreprises de plus grandes dimensions dans les secteurs d'activité les plus divers.

L'Afem et le CROEC se sont rapprochés pour mettre en place une convention de partenariat qui sera le socle d'une collaboration durable dans des domaines d'actions divers.



1. Objet de la convention

Pour les membres de l'Afem

Les Experts Comptables mettent au profit des entreprises membres de l'Afem un accueil privilégié au sein de leur cabinet et une offre de service à des conditions préférentielles consistant dans :

- L'encadrement et l'assistance dans le domaine du conseil en gestion, organisation, révision des comptes, consultations juridique et fiscale, et divers autres services à la demande des membres de l'Afem.
- L'animation d'une plateforme d'échange sur le Web, permettant de fournir des consultations ou une assistance aux membres de l'Afem à travers son portail.

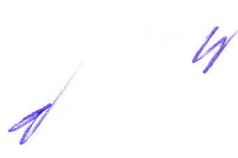
Deux journées portes ouvertes seront organisées chaque année, et auront pour objet de permettre aux membres de l'Afem de solliciter des experts comptables sur des questions et des consultations diverses.

Pour les incubées domiciliées dans les pépinières de l'AFEM

Les membres de l'ordre seront également sollicités pour :

- Accompagner l'incubée une fois pré-sélectionnée dans l'établissement de son business plan, en lui consacrant 2 à 3 réunions, qui permettront de l'orienter et l'aider à mieux construire son projet.
- Etre présent au sein du jury du Comité de sélection de certains projets.
- Une fois le projet retenu par le comité de sélection, assister la porteuse du projet dans les formalités de créations de son entreprise.
- Après la création, mettre à la disposition des jeunes créatrices, leur expertise et conseils pour les accompagner dans le développement de leur activité.
- Après la création, réserver aux incubées une journée par mois, consacrée à des séances de coaching dans le cadre de groupe restreints de 4 à 5 incubées.

2. Conditions préférentielles

- Pour les Membres de l'Afem, des conditions préférentielles seront accordées par les experts comptables membres du CRCOEC.
 - Pour les Jeunes porteuses de projets qui seront domiciliées dans les pépinières de l'Afem, les formalités de création d'entreprise, et l'encadrement pour la préparation des business plans seront fournies à titre gracieux, par les experts comptables.
- 

La journée de coaching des groupes restreints d'incubées sera facturé à l'Afem a un prix forfaitaire qui sera convenu d'un commun accord, en fonction du nombre de participantes.

3. Conditions de mise en œuvre de la convention

L'Afem orientera ses membres vers les services des experts comptables inscrits au CROEC.

L'annuaire et la liste des membres seront diffusés aux membres.

Un échange de lien (et mention des logos) entre les 2 sites permettra également de renforcer ce partenariat.

L'Afem pourra également diffuser les informations liées aux événements organisés par le CROEC au profit de ses membres et de ses partenaires et vice versa.

L'Afem et le CROEC organiseront des événements en commun au profit des membres du CROEC ou des membres de l'Afem et auprès des réseaux respectifs des deux parties.

4. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans

Les signataires s'engagent à en établir conjointement un point et une évaluation annuelle.

Fait en 4 (quatre) exemplaires à Casablanca, le 15 janvier 2015

M. Issam EL MAGUIRI
Président du Conseil Régional de l'Ordre des
Experts Comptables des Régions de
Casablanca, Centre, Tensift et Sud



Mme Laila Miyara
Présidente de l'AFEM

